

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 3 mai 2000, intitulée: «Bourse d'énergie».

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis peu, les clients des Services industriels de Genève (SIG) peuvent choisir la source de l'énergie qu'ils achètent par l'entremise du marché appelé «bourse de l'énergie».

C'est pourquoi les Verts aimeraient connaître la position du Conseil administratif quant à l'achat de leurs énergies; autrement dit, est-ce que la Ville achètera de l'énergie renouvelable?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le début de l'année 2000, les Services industriels de Genève (SIG) mettent à la disposition de la clientèle genevoise une bourse d'électricité solaire. Elle ne concerne que l'énergie produite par des cellules photovoltaïques, dont le but est précisément de convertir le rayonnement solaire en électricité.

Elle a pour but de mettre directement en relation des producteurs et des clients. Les premiers vendent leur production d'énergie solaire au prix de production négocié par un appel d'offres, mais au maximum 1 franc par kWh. Les consommateurs intéressés et volontaires achètent annuellement cette énergie.

Ce principe donne la possibilité à tous les consommateurs du réseau d'acheter de l'énergie solaire en quantité désirée. Par exemple, des ménages peuvent acheter par tranche de 100 kWh d'énergie solaire sans aucun souci de construire leur propre installation et cela pour un coût supplémentaire de 70 francs par année environ et par tranche.

A titre d'exemple, un ménage de quatre personnes consomme annuellement 2500 kWh environ, soit une dépense de l'ordre de 700 francs, d'où une augmentation de la facture de 10% en cas de souscription d'une tranche de 100 kWh d'électricité photovoltaïque.

En fin de chaque année civile, la bourse établira l'équilibre entre l'offre (production réelle) et la demande (total des ventes) en déterminant un bilan

d'énergie. Dès que la demande de consommation solaire excède l'offre, un appel d'offres à des producteurs potentiels pour produire la quantité nécessaire sera lancé.

Grâce aux engagements de chacun des partenaires, la bourse solaire est l'opportunité d'un véritable partenariat vert dans le but de:

- diversifier les sources d'énergie et permettre un libre choix des consommateurs;
- stimuler la production d'énergie renouvelable à Genève;
- contribuer à la construction d'une éthique citoyenne en matière d'énergie;
- progresser vers la production d'énergie de moins en moins polluante;
- protéger l'environnement dans lequel évolueront les générations futures, donc tendre vers un développement durable en matière énergétique.

Acteur de la politique énergétique cantonale, la Ville de Genève entend prendre une part active dans le fonctionnement de la bourse solaire.

Dans un premier temps, dans son rôle de producteur, elle mettra à la disposition de la bourse solaire la totalité de l'énergie électrique produite par l'installation pilote sise en toiture de l'école de l'Europe, 42, avenue d'Aire. Un contrat dans ce sens est en voie de signature.

Cette installation fournit 2200 kWh par année environ.

Puis, si la demande existe, la Ville s'engage à mettre à disposition des surfaces de toiture disponibles et procédera à la réalisation d'autres installations solaires photovoltaïques.

Si la tendance des prix des composants d'une installation photovoltaïque est aujourd'hui à la baisse, il n'en demeure pas moins qu'il est encore difficile d'atteindre un prix de production égal ou inférieur à 1 franc par kWh, cela même en amortissant l'investissement sur une durée de vingt ans. A titre d'exemple, dans ces conditions, l'installation municipale précitée produit une énergie à 1,75 franc par kWh, soit une valeur encore bien supérieure à celle prévue par la bourse solaire.

Outre la mise à disposition de son installation, on constate que le taux d'effort consenti par la Ville dans le cadre de la bourse solaire réside également dans le subventionnement de l'énergie produite, pour une part égale à la différence entre le prix réel de production et le prix de vente au consommateur.

Plutôt que d'acheter de l'énergie qu'elle serait en mesure de produire elle-même, c'est dans la recherche de techniques et de solutions innovantes dans le but de faire baisser les coûts de production des systèmes solaires photovoltaïques,

alliées à la construction de nouvelles installations, que la Ville de Genève entend jouer un rôle déterminant dans le projet de bourse solaire mis en place par les Services industriels de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 7 juin 2000